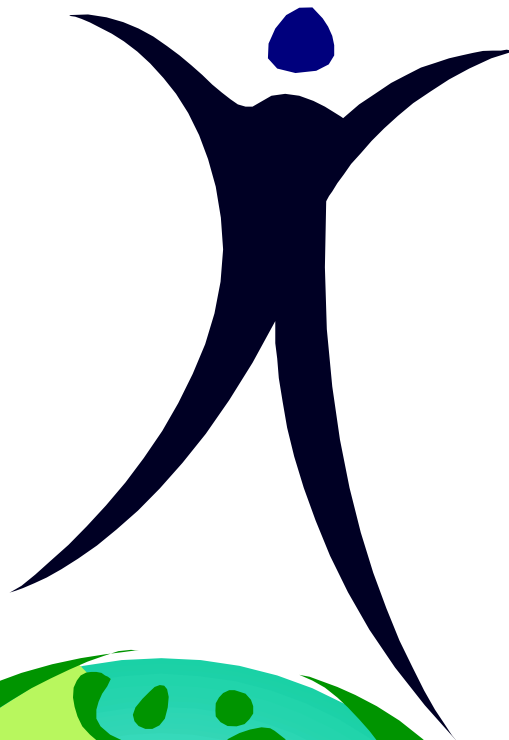




Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES AFFAIRES SANITAIRES
ET SOCIALES DE LA DRÔME



Plan Départemental d'Accueil (PDA)

en faveur des personnes
étrangères primo-arrivantes

2005 - 2007

**Le plan d'actions
défini dans le cadre
du Plan Départemental d'Accueil
en faveur des personnes étrangères primo-arrivantes**

2005 - 2007

département de la Drôme

**Direction Départementale des Affaires
Sanitaires et Sociales de la Drôme**

Février 2005

Avant Propos

La réussite de l'accueil des étrangers en France est une condition primordiale pour une bonne intégration.

Le gouvernement entend faire de l'accueil des étrangers autorisés à séjourner sur le sol français pour raison familiale, une des priorités de la politique d'intégration.

La mise en place d'un véritable service public d'accueil sur l'ensemble du territoire autour du Contrat individuel d'Accueil et d'Intégration (CAI) et des plates-formes d'accueil en est la principale traduction.

La généralisation du CAI à l'ensemble des départements sera effective au 1er janvier 2006 selon la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de la programmation pour la cohésion sociale.

La plate-forme d'accueil constitue un lieu ressources polyvalent où les primo-arrivants peuvent trouver, en un site identifié unique, une offre coordonnée de différents services adaptés à leurs premiers besoins et à leurs attentes.

Elle a pour objectifs :

- de faciliter l'intégration dans la société d'accueil ;
- de présenter les modes de vie en France ;
- d'identifier les besoins des familles dans les différents domaines (insertion sociale, apprentissage du français, insertion professionnelle, santé, scolarité, accès aux droits) ;
- d'orienter les familles vers les services compétents en fonction des besoins identifiés ;
- de créer les conditions d'une offre de service adaptée aux besoins pré-évalués des familles.

Outre les publics déjà concernés par le dispositif : bénéficiaires du regroupement familial, membres étrangers de famille de français, familles de réfugiés, seront également concernés désormais :

- les réfugiés statutaires,
- les titulaires de la carte vie privée vie familiale (dont font partie les étrangers régularisés),

- les titulaires d'un droit au travail et au séjour d'une durée minimale d'un an renouvelable.

Le public potentiel touché par l'ensemble du dispositif représente plus de 100 000 personnes par an au niveau national.

Il représente plus de 480 personnes étrangères primo-arrivantes annuellement en Drôme.

La généralisation du CAI et la montée en charge de la plate - forme d'accueil bi-départementale (Drôme / Ardèche) se dérouleront en mai - juin 2005.

Ces deux nouveaux dispositifs contribueront fortement à relancer la politique d'intégration, en privilégiant une interdépendance entre les membres d'une même société dans une dynamique d'échange ; une participation à l'ensemble des activités de la société et non pas seulement à son économie ; l'adhésion aux règles de fonctionnement et aux valeurs de la société d'accueil, le respect de ce qui fait l'unité et l'intégrité de la communauté dont on devient partie intégrante.

Le Préfet ,

Henri MASSE

1ère orientation - organiser un Service Public de l'Accueil, en intégrant l'ensemble des publics primo-arrivants

Il s'agira de mettre en place une plate forme d'accueil bi-départementale Drôme Ardèche et de généraliser le Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) en le proposant, systématiquement, aux personnes primo-arrivantes invitées sur la plate forme d'accueil.

Cette orientation sera ainsi prioritairement mise en œuvre. Elle permettra par ailleurs de mieux structurer l'offre de prestations afin d'envisager, pour chaque signataire du Contrat d'Accueil et d'Intégration, un projet individualisé de parcours d'intégration tenant compte de la globalité des difficultés de la personne.

Cinq objectifs sont fixés, à savoir :

- **Proposer une évaluation de situation à chaque personne primo-arrivante ;**
- **Faciliter la résolution des difficultés d'insertion sociale et professionnelle**
- **Permettre l'acquisition de connaissances générales relatives à la société française et ses règles de vie ;**
- **Informers les personnes primo-arrivantes et les acteurs**
- **Evaluer l'organisation et les actions mises en place, les publics et les territoires concernés.**

Chacun de ces objectifs est décliné en actions mobilisables dès le passage des personnes sur la plate forme et en dehors de la plate forme d'accueil.

2ème orientation - améliorer l'intégration des personnes étrangères primo-arrivantes et des personnes immigrées déjà installées dans le cadre de l'articulation avec le PRIPI

Les actions préconisées résultent du diagnostic partagé des besoins. Elles comprennent des actions de droit commun et des actions spécifiques, sur différents champs (accès aux droits, scolarisation, droits sociaux, santé, emploi, logement).

Elles intègrent particulièrement deux axes transversaux :
l'égalité entre les femmes et les hommes
et la Politique de la Ville.

Elles constituent un cadre de référence
pouvant faire l'objet de projets
soutenus par chacune des institutions et dispositifs concernés.

Des financements pourront éventuellement être mobilisés :

- soit, dans le cadre du PRIPI,
- soit, dans le cadre du programme stratégique du FASILD
- soit dans le cadre des Politiques publiques mises en oeuvre.

Tableau récapitulatif des actions définies - Orientation n° 1 : organiser un Service public de l'accueil, en intégrant l'ensemble des publics primo-arrivants

	Actions attendues Dés le passage des personnes primo-arrivantes sur la plate forme d'accueil	Pilote	Opérateur	Calendrier
1 - proposer une évaluation de situation à chaque personne primo-arrivante	Mettre en place une plate forme d'accueil bi-départementale Drôme - Ardèche (fiche action n° 1)	DDASS	OMI puis AMAEM	Mai - juin 2005
	Mettre en place une visite médicale (Fiche action n° 2)	OMI puis ANAEM	Médecin OMI puis AMAEM	Mai - juin 2005
	Mettre en place une évaluation et une prescription linguistique (Fiche action n° 3)	FASILD	Cf marché public national FASILD	Février 2005 -2006
	Mettre en place un entretien social (Fiche action n° 4)	SSAE	SSAE	Février 2005-2006
	Actions attendues En dehors de la plate forme d'accueil	Pilote	Opérateur	Calendrier
2- faciliter la résolution des difficultés d'insertion sociale et professionnelle	Améliorer les compétences linguistiques, à travers la formation (fiche action n° 5)	FASILD	Cf marché public national FASILD	Février 2005 - 2006
	Proposer un Bilan d'Orientation Pré-Professionnel (BOPP) (fiche action n° 6)	FASILD	Cf marché public national FASILD	Février 2005 - 2006
3- permettre l'acquisition de connaissances générales	Mettre en place une « formation civique » (fiche action n° 7)	FASILD	Cf marché public national FASILD	Février 2005 - 2006
	Mettre en place une formation intitulée « Vivre en France » (fiche action n° 8)	FASILD	Cf marché public national FASILD	Février 2005 - 2006
4- Informer les personnes primo-arrivantes et les acteurs du Département	Informar les personnes primo-arrivantes par la diffusion d'un livret d'accueil (fiche action n° 9)	DDASS		Mai - juin 2005
	Informar les différents acteurs du Département de la mise en place du Service Public de l'Accueil (fiche action n° 10)	DDASS		Mai - juin 2005 et au-delà
5 - évaluer l'organisation et les actions mises en place, les publics et les territoires concernés	Informar et veiller aux délais de traitement des principales demandes de titres de séjour (fiche action n° 11)	Préfecture DDASS		2005 - 2007
	Formaliser des indicateurs et leur suivi	DDASS		2005 - 2007

Objectif n° 1 - proposer une évaluation de situation à chaque personne primo-arrivante :

Fiche action n° 1 : Mettre en place une plate forme d'accueil et organiser une logistique Drôme - Ardèche pour cette plate forme

Intitulé de l'action : Mettre en place une plate forme d'accueil bi-départementale Drôme - Ardèche	Action nouvelle : OUI Action existante : -
Pilote : DDASS Opérateurs : OMI - SSAE	Financier : OMI - SSAE - FASILD pour les prestations
Localisation de l'action : Recherche de locaux en cours (8 bureaux et une salle de réunion pouvant accueillir au moins une trentaine de personnes)	
Public cible : Personne étrangère primo-arrivante <u>majeure</u> présente régulièrement en France, dont dans le détail : Les familles de ressortissants étrangers résidant en France, arrivant dans le cadre du Regroupement Familial (RF) les membres de famille de ressortissants français les réfugiés et les membres de familles de réfugiés, les autres ressortissants étrangers entrant régulièrement sur le territoire en vue d'y accéder à un statut régulier (carte de séjour d'un an)	
Description de l'action : 1) - définir les moyens matériels et humains, les modalités de fonctionnement 1 - 1 : élaborer un protocole de l'accueil entre les différents partenaires, 1 - 2 : définir concrètement les fonctions (convocations des personnes par exemple...) 1 - 3 : la présence en termes d'auditeur social OMI (2 voire 3 personnes), du SSAE, d'autres partenaires dont la présence sur la plate forme est à valider 2) - associer à la plate forme d'accueil le volet "visite médicale" 2 - 1 : organiser la visite médicale dans le cadre de la plate forme d'accueil 2 - 2 : disposer soit à proximité, soit dans ces locaux d'un appareil de radiographie ou faire en sorte que les personnes aient déjà passé leurs examens radiographiques avant la venue sur la plate forme d'accueil 3) - proposer le Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI - article L. 117-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles) avec trois dimensions : 3 - 1 : améliorer les compétences civiques (Cf. <u>fiche action n° 7</u>) (connaissance des institutions et des valeurs de la république) et les compétences linguistiques (capacité de communiquer avec autrui) (Cf. <u>fiches actions n° 7 et 8</u>) 3 - 2 : améliorer l'accès aux prestations sociales et la connaissance des institutions sociales 3 - 3 : améliorer l'intégration par l'Emploi (Cf. <u>fiches actions n° 20 - 6 - 21</u>)	
Prescripteur : - l'OMI, puis l'ANAEM	

Fiche Action n ° 2 :

Intitulé de l'action : Mettre en place une visite médicale	Action nouvelle : Action existante : OUI
Pilote : OMI puis ANAEM Opérateur : médecin généraliste vacataire	Financier : OMI
Localisation de l'action : Dans le cadre de la plate forme d'accueil	
Public cible : - personne étrangère primo-arrivante	
Description de l'action : 1) - Réaliser un examen médical complet (une consultation médicale ; une radiographie pulmonaire ; un tuber-test). Un certificat médical est remis à la personne concernée, un 2ème exemplaire est adressé à la préfecture A noter : 1 - 1 : pour les membres de familles étrangers (regroupement familial) • Marocains, tunisiens et turcs : la visite médicale OMI a lieu au pays d'origine, avant l'arrivée en France • pour les autres nationalités : la visite médicale OMI a lieu après l'arrivée en France 1 - 2 : pour les membres de familles de français : la visite médicale OMI a lieu après l'arrivée en France ⇒ actuellement l'OMI a une convention signée avec le CHS de Montéleger pour mettre en œuvre la visite médicale et les actes radiographiques ⇒ un médecin généraliste est vacataire de l'OMI (à raison de deux vacations par semaine) 2) - Fournir une première information sur la prévention et l'éducation pour la santé et faciliter la prise de relais par la médecine de ville : à travers une première information sur la démarche médicale ; des messages de prévention et d'éducation pour la santé, en valorisant les compétences des personnes sur le volet « santé » (Cf. fiche action n° 15) 4) - procéder à un bilan des demandes des personnes en termes d'accès à la santé (Cf. fiche action n° 15)	
Prescripteur : L'auditeur social de l'OMI puis l'ANAEM	

Fiche Action n ° 3 :

<p align="center">Intitulé de l'action :</p> <p>Mettre en place une évaluation et une prescription linguistique</p>	<p>Action nouvelle :</p> <p>Action existante : OUI</p>
<p>Pilote : FASILD en association avec la DDASS Opérateur : Greta Drôme Provençale 1^{er} mars 2005 - 28 février 2006</p>	<p>Financier : FASILD</p>
<p align="center">Localisation de l'action :</p> <p>- Dans le cadre de la plate forme d'accueil - et des permanences sur Die, Loriol, Montélimar, Nyons, Pierrelatte, Romans, Saint Vallier, Valence</p>	
<p align="center">Public cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - personnes signataires du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) - personnes issues des procédures de naturalisation - personnes hors CAI 	
<p align="center">Description de l'action :</p> <p>L'organisme, différent de celui qui organise la formation linguistique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - centralise les demandes de formation, - prescrit des heures de formation linguistique (entre 100 et 500 heures) - organise les parcours individuels, - évalue la progression linguistique des personnes à mi-parcours et en fin de formation <p>Il délivre, à l'issue de la formation linguistique, l'Attestation Ministérielle de Compétences Linguistiques (AMCL)</p> <p>Cette prestation est d'une durée de 3 à 4 heures, fractionnées en 2 à 4 modules.</p> <p>Dans le marché 2005/2006, l'organisme de bilan anime le dispositif d'apprentissage du français (valorisé en termes de marché pour 50 $\frac{1}{2}$ journées pour la Drôme et l'Ardèche), par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la communication selon un plan validé par la DR FASILD (réunions d'informations, plaquettes, permanence téléphonique), - la coordination technique du dispositif (rencontres régulières avec l'organisme de formation, gestion des flux d'entrée, informations sur les besoins non couverts par la formation et proposition d'adaptation de l'offre de formation), - l'observation du besoin de formation (recensement des dispositifs de formation linguistique financés, centralisation des informations sur les besoins des publics, analyse de la typologie des publics reçus - rapport à la fin du 6^{ème} mois et de la 1^{ère} année du marché) 	
<p align="center">Prescripteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'auditeur social de l'OMI puis l'ANAEM - la Préfecture, la DDASS, le Conseil Général - DS 26 - services sociaux, les ALE, les communes, les associations, les organismes de formation... 	

Fiche Action n ° 4 :

Intitulé de l'action : Mettre en place un entretien social	Action nouvelle : Action existante : OUI
Pilote : Service Social d'Aide aux Emigrants (SSAE) en association avec l'OMI - la DDASS	Financier : SSAE
Localisation de l'action : - dans le cadre de la plate forme d'accueil - sur le lieu de résidence de la personne signataire du CAI	
Public cible : - personne étrangère primo-arrivante - signataire du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI)	
Description de l'action : 1) Avant la mise en place de la plate forme d'accueil : 1- 1 : redéfinir l'offre de service du SSAE dans le cadre de l'élargissement des publics concernés par le CAI 1- 2 : organiser des réunions collectives en direction de tous les demandeurs 2) Dans le cadre de la plate forme d'accueil : 2- 1 : définir des situations sociales prioritaires (besoins d'information particulier, difficultés d'accès aux droits) pour l'intervention du SSAE (liés au contexte familial, à la recherche d'un logement...), 2- 2 : établir une évaluation sociale de la situation des personnes par un entretien, 2-3 : proposer, après un diagnostic approfondi, un suivi social des personnes, 2-4 : effectuer un relais vers les services sociaux 3) définir les prescriptions sociales et le suivi d'accueil du SSAE 4) développer et formaliser les relais entre le SSAE, et les services sociaux du Conseil Général, de la CAF... : définition d'un protocole de fonctionnement, transmission des rapports sociaux...)	
Prescripteur : L'auditeur social de l'OMI et le SSAE Drôme Ardèche	

Objectif n° 2 - faciliter la résolution des difficultés d'insertion sociale et professionnelle des personnes primo-arrivantes :

Fiche Action n° 5 :

<p align="center">Intitulé de l'action : Proposer une formation linguistique</p>	<p>Action nouvelle : Action existante : OUI</p>
<p>Pilote : FASILD en association avec la DDASS Opérateur : Greta Viva 5 en Drôme Ardèche du 1^{er} mars 2005 au 28 février 2006</p>	<p>Financier : FASILD</p>
<p align="center">Localisation de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en termes de lieux indicatifs préconisé par le marché FASILD : Valence - Romans - Montélimar - Pierrelatte pour la Drôme - tout lieu géographique où plus de 10 personnes étrangères sont positionnées, - avec une possibilité de dérogation pour ouvrir un groupe à 5 personnes, (Cf. marché FASILD 2005/2006), au maximum sur 10 % des heures (soit 6 200 heures, ce qui représente 5 groupes potentiels de 5 personnes sur la Drôme et l'Ardèche) 	
<p align="center">Public cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Signataire du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) âgé de plus de 18 ans (105 places Drôme Ardèche pour le marché annuel 2005/2006) - Personne ajournée de la procédure de naturalisation du fait de la non maîtrise de la langue française - Personne immigrée installée régulièrement en France âgée de plus de 26 ans, sans limites de diplômes pour 2005 / 2006 (115 places Drôme Ardèche pour le marché annuel 2005/2006) 	
<p align="center">Description de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre l'acquisition du français oral <p>L'organisme réalisera une formation linguistique, dont la durée est comprise entre 100 et 500 heures, en fonction des objectifs de formation.</p> <p>L'offre de formation est conçue dans un souci de flexibilité, notamment en termes de proximité géographique du domicile du migrant, d'adaptation de la pédagogie au besoin détecté, de souplesse dans l'intensité du parcours (formation extensive, semi-intensive, intensive), ou dans le choix des horaires (Cf. cours le soir ou samedi...).</p> <p>Cette formation donne lieu à la délivrance d'une Attestation Ministérielle de Compétence Linguistique (AMCL - L'AMCL dispense du test linguistique réalisé dans le cadre d'une procédure de naturalisation).</p>	
<p align="center">Prescripteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'organisme prestataire en charge de l'évaluation et de la prescription linguistique (Cf. marché public national FASILD) (Cf. fiche action n° 3) 	

Fiche Action n° 6 :

Intitulé de l'action : Proposer un Bilan d'Orientation Pré-Professionnelle (BOPP)	Action nouvelle: Action existante : OUI
Pilote : FASILD en association avec la DDASS Opérateur : Cf. procédure marché public FASILD	Financier : FASILD
Localisation de l'action : - sur l'ensemble du territoire départemental	
Public cible : - personne signataire du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) qui suit une formation linguistique - personne primo-arrivante demandeur d'emploi ou non Dans tous les cas, la personne doit acquérir un niveau minimal de maîtrise du français.	
Description de l'action : Objectifs - établir un premier état des compétences et capacités professionnelles ; - favoriser la structuration de la demande du bénéficiaire ; - faciliter l'accès au droit commun en matière d'emploi et de formation. La prestation consiste à assurer un bilan d'une durée de trois heures en moyenne, fractionné en deux ou trois entretiens. L'entretien devra permettre de : - repérer et clarifier la situation de la personne vis à vis de l'emploi, - à mieux prendre en compte le projet professionnel dès la formation linguistique en cours (notamment par la meilleure définition du niveau de français à atteindre pour envisager la suite de parcours) le prestataire adressera les bilans au référent ANPE	
Prescripteur - L'organisme en charge de la prescription et de l'évaluation linguistique (Cf. fiche action n° 3).	

Objectif n° 3 - permettre pour les personnes primo-arrivantes l'acquisition de connaissances générales

Fiche Action n° 7 :

Intitulé de l'action : Mettre en place une formation civique	Action nouvelle : OUI Action existante :
Pilote : FASILD en association avec la DDASS Opérateur : ISM CORUM ET ASSFAM du 1^{er} mars 2005 au 28 février 2006 - lot Rhône - Loire - Ardèche - Drôme	Financier : FASILD
Localisation de l'action : - locaux de formation dans la ville chef lieu de département, ou tout autre lieu qui semblerait plus adapté aux besoins des publics	
Public cible : - Signataire du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI)	
Description de l'action : Les signataires du CAI s'engagent à suivre obligatoirement, dans un délai d'un mois après la signature du CAI, une journée de formation civique. Il s'agira d'une journée de formation de 8 heures , portant sur les lois de la république, les droits de l'homme du citoyen et les droits sociaux, les institutions de la République, la citoyenneté et l'accès à la nationalité. Un groupe comprend 10 à 20 inscrits pour les départements de la Drôme et de l'Ardèche. Cette journée de formation civique devra notamment mettre en place des actions concrètes pour assurer l'Egalité Femmes / Hommes (Cf. fiche action n° 13). Elle donne lieu à délivrance d'une attestation ministérielle de formation civique.	
Prescripteur : - L'auditeur social OMI puis l'ANAEM dans le cadre de la plate forme d'accueil	

Fiche Action n ° 8 :

Intitulé de l'action : Mettre en place une formation intitulée « Vivre en France »	Action nouvelle : OUI Action existante
Pilote : FASILD en association avec la DDASS Opérateur : ISM CORUM ET ASSFAM du 1^{er} mars 2005 au 28 février 2006 - lot Rhône - Loire - Ardèche - Drôme	Financier : FASILD
Localisation de l'action : - locaux de formation dans la ville chef lieu de département, ou tout autre lieu qui semblerait plus adapté aux besoins des publics	
Public cible : - Signataire du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI)	
Description de l'action : Cette action vient en complément en prolongation de la formation civique , dans des délais les plus rapprochés possibles et ne pouvant excéder 6 mois après la journée de formation civique. Cette journée d'information est facultative , mais lorsque les signataires du CAI l'acceptent, elle est alors obligatoire. Il s'agit d'une journée d'information de 8 heures , qui vise à donner une connaissance pratique de la société française, à travers quatre modules thématiques : <ul style="list-style-type: none">- santé, PMI et protection sociale ;- école et modes de garde ;- formation et emploi ;- logement. Des informations pratiques peuvent être fournies sur la ville, le quartier, etc.... Cette journée de formation "vivre en France" devra notamment mettre en place des actions concrètes pour assurer l'Egalité Femmes / Hommes (Cf. fiche action n° 13).	
Prescripteur : - L'auditeur social de l'OMI puis de l'ANAEM dans le cadre de la plate forme d'accueil	

Objectif n° 4 - informer les personnes primo-arrivantes et les acteurs du Département :

Fiche Action n° 9 :

Intitulé de l'action : Informer les personnes étrangères primo-arrivantes par la diffusion d'un livret d'accueil	Action nouvelle : OUI Action existante :
Pilote : DDASS en association avec l'OMI, le SSAE, le FASILD, la Préfecture, le Conseil Général - DS 26, les associations ...	Financier :
Localisation de l'action : - dans le cadre de la plate forme d'accueil	
Public cible : - Signataire du Contrat d'Accueil et d'Intégration - Les acteurs politiques, économiques et sociaux du département qui sont référencés dans le livret d'accueil délivré	
Description de l'action : 1) - élaborer 2) - diffuser un livret d'accueil, comprenant un adressage, sur les structures existantes localement, intégrant notamment : - des informations courtes et ciblées - sur certains thèmes, à définir : par ex., l'Egalité Femmes / Hommes, le Social, l'Emploi, la Santé... et les partenaires pouvant en informer (noms des personnes ressources) - prenant en compte les territoires drômois (Plaine de Valence, Drôme des Collines, Drôme Provençale, Vallée de la Drôme)	

Fiche Action n ° 10 :

Intitulé de l'action : Informers les différents acteurs du Département de la mise en place du Service Public de l'Accueil	Action nouvelle : OUI Action existante :
Pilote : DDASS en association avec l'OMI, le SSAE, le FASILD, la Préfecture	Financier : DDASS
Localisation de l'action : - l'ensemble du territoire départemental	
Public cible : <ul style="list-style-type: none">- les communes identifiées en termes d'accueil de personnes primo-arrivantes,- le Conseil Général - DS 26, à travers les Centres Médico-Sociaux (CMS), les Commissions Locales d'Insertion (CLI), les Commissions Locales de l'Habitat (CLH), les services PMI.....,- les antennes de la CAF et de la CPAM,- les Missions Locales,- les Agences Locales de l'Emploi,- les établissements d'enseignement,- les bailleurs publics et privés- les associations de proximité...	
Description de l'action : Faire connaître le dispositif de la plate-forme d'accueil, la mise en œuvre du CAI	
Prescripteur : <ul style="list-style-type: none">- DDASS- Et à la demande des partenaires départementaux	

Objectif n° 5 - évaluer l'organisation et les actions mises en place, les publics et les territoires concernés :

Fiche Action n° 11 :

<p>Intitulé de l'action : Informé et veiller aux délais de traitement des principales demandes de titres de séjour</p>	<p>Action nouvelle : OUI Action existante</p>
<p>Pilote : DDASS et Préfecture</p>	<p>Financier :</p>
<p>Localisation de l'action : - dans le cadre d'une réunion départementale trimestrielle</p>	
<p>Public cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - personne primo-arrivante - personne signataire du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) - personne immigrée installée en France 	
<p style="text-align: center;">Description de l'action :</p> <p>1) - informer sur les procédures et les délais de traitement des demandes de titres de séjour nécessité d'un premier contact avec la Préfecture <u>dès l'arrivée en France</u>, permettant d'obtenir un rendez vous à la Préfecture - Bureau des étrangers (délai de trois mois entre le premier contact et le rendez vous physique en Préfecture) et de l'information sur les pièces nécessaires à la demande de titre de séjour relayer cette information sur les communautés étrangères (Cf. fiche action n° 12)</p> <p>2) - proposer un délai cible de traitement des principales demandes de titres de séjour et son suivi (le délai cible court à compter du premier rendez vous physique en Préfecture) : en matière de Regroupement Familial (RF) : délai de 6 mois pour l'obtention de l'avis en matière de procédure de Conjoints de Français (CF) : délai de 4 / 5 mois en matière de procédure liée au statut de réfugié. Et proposer un délai de délivrance de titre de séjour, corrélativement au passage des personnes sur la plate forme d'accueil : soit un délai de 15 jours à un mois</p> <p>3) - proposer des réunions de bilan d'accès aux droits, trimestrielle, associant les différents intervenants (actuellement, tenue de réunion avec la DDASS, le SSAE sur les demandes de RF) et identifiant des "situations".</p>	
<p>Prescripteur : Préfecture - DDASS - OMI puis ANAEM</p>	

2ème orientation - améliorer l'intégration des personnes étrangères primo-arrivantes et des personnes immigrées déjà installées dans le cadre de l'articulation avec le PRIPI

Les actions préconisées résultent du diagnostic partagé des besoins. Elles comprennent des actions de droit commun et des actions spécifiques, sur différents champs (accès aux droits, scolarisation, droits sociaux, santé, emploi, logement).

Elles intègrent particulièrement deux axes transversaux :
l'égalité entre les femmes et les hommes
et la Politique de la Ville.

Elles constituent un cadre de référence
pouvant faire l'objet de projets
soutenus par chacune des institutions et dispositifs concernés.

Des financements pourront éventuellement être mobilisés :

- soit, dans le cadre du PRIPI,
- soit, dans le cadre du programme stratégique du FASILD
- soit dans le cadre des Politiques publiques mises en oeuvre.

Tableau récapitulatif des actions définies - Orientation n° 2 : améliorer l'intégration des personnes étrangères primo-arrivantes et des personnes étrangères déjà installées

	Actions attendues	Pilote	Opérateur	Calendrier
1 - Améliorer l'accès aux droits des personnes	Faciliter la connaissance et l'exercice des droits (fiche action n° 12)	DDASS	BDI / CALD	2005 - 2007
	Faciliter plus particulièrement l'accès aux droits des femmes d'origine étrangère (fiche action n° 13)	DDASS - DDFE	BDI - CIFF	2005 - 2007
	Assurer une meilleure information des personnes sur les droits sociaux (fiche action n° 14)	CPAM, CAF, MSA		2005 - 2007
	Améliorer l'accès à des actions de prévention, de promotion de la santé (fiche action n° 15)	DDASS	BDI - ADES ...	2005 - 2007
	Soutenir la vie associative et les actions de proximité (fiche action n° 16)	DDASS	Associations de proximité	2005 - 2007
	Favoriser l'accès au logement social des réfugiés (fiche action n° 17)	DDASS		2004 - 2007
2 - Renforcer la scolarisation des jeunes primo-arrivants	Renforcer les formes adaptées de scolarisation des élèves nouveaux arrivants (fiche action n° 18)	IA	Etablissements d'enseignemen t	2005 - 2007
	Renforcer la communication entre les familles et le système éducatif (fiche action n° 19)	DDASS - IA	BDI - UDAF - acteurs du REAAP	2005 - 2007
3 - Présenter et mobiliser le Service Public de l'Emploi	Rendre opérationnelle la partie « emploi » du Contrat d'Accueil et d'Intégration (fiche action n° 20)	SPE	SPE	2005 - 2007
	Proposer un Bilan d'Orientation Pré-Professionnelle (fiche action n° 6)	FASILD	Cf marché public national	2005 - 2007
	Renforcer l'insertion sociale et professionnelle des élèves primo-arrivants âgés de plus de 16 ans (fiche action n° 21)	IA Rectorat Conseil Régional	Etablissements d'enseignemen t - MGI OF	2005 - 2007
4 - Favoriser la socialisation et l'échange	Soutenir la vie associative et les actions de proximité (fiche action n° 16)	DDASS	Associations de proximité	2005 - 2007
	Mettre en réseau et coordonner les actions de formation linguistique - (Cf. Fiche action n° 3)	FASILD	Cf marché public national	2005
5 - évaluer les actions mises en place et les publics concernés	Formaliser les indicateurs et leur suivi	DDASS		2005 - 2007

Objectif n° 1 - améliorer l'accès aux droits des personnes étrangères :

Fiche Action n° 12 :

Intitulé de l'action : Faciliter la connaissance et l'exercice des droits	Action nouvelle : Action existante : OUI
Pilote : DDASS en association avec Préfecture / Conseil Général (DS 26) / ANAEM / FASILD / Politique de la Ville / Villes Opérateur : BDI / CALD	Financeurs : FASILD - Politique de la Ville - Villes...
Localisation de l'action : - l'ensemble du territoire départemental	
Public cible : <ul style="list-style-type: none">- personne primo-arrivante- personne signataire du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI)- personne immigrée installée en France	
Description de l'action : <p>1) - contribuer à l'exercice des droits, tant auprès des personnes qu'auprès des acteurs, par la diffusion d'éléments communs aux différents services/organismes et participer à des réunions de bilan d'accès aux droits (Cf. fiche action n° 11)</p> <p>2) - organiser un accueil de proximité à travers les permanences BDI : afin d'assurer l'information sur les procédures et l'orientation des personnes étrangères (à travers l'aide apportée pour la constitution des dossiers (interprétariat, médiation sociale et culturelle..)</p> <p>3) - maintenir et développer un lieu ressources au service des partenaires par des actions intégrant des notions ou des publics de manière plus précise : 3 - 1 : formation des personnels des services publics 3 - 2 : organisation d'une journée avec différents professionnels du département pour illustrer les droits des personnes étrangères, 3 - 3 : établir un « guide » des Droits des personnes étrangères, avec un adressage des services compétents 3 - 4 : mise en place d'actions d'accompagnement, d'écoute et de soutien à la fonction parentale (Fiche action n° 19)</p> <p>4) - exercer une fonction de veille relative aux problématiques d'intégration des personnes, qui ont signé un CAI, à relayer dans le cadre du COPIL du PDA, et du programme de la COPEC : 4 - 1 : établir un diagnostic des situations et des problématiques d'accès aux droits 4 - 2 : proposer un plan d'action pour répondre aux difficultés d'accès aux droits</p>	
Prescripteur : OMI puis ANAEM - Préfecture - DDASS - Services du Conseil Général - Villes - Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité - CPAM - CAF	

Fiche Action n° 13 :

Intitulé de l'action : Faciliter plus particulièrement l'accès aux droits des femmes d'origine étrangère	Action nouvelle : Action existante : OUI
Pilote : DDASS et DDFE Opérateurs : CIDF et BDI / CALD	Financeurs : OMI - FASILD - Politique de la Ville - Villes...
Localisation de l'action : - l'ensemble du territoire départemental	
Public cible : - personne primo-arrivante - personne signataire du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) - personne immigrée installée en France	
Description de l'action : 1) - veiller à l'interprétariat dans le cadre de la plate forme d'accueil (Cf. maîtrise de différentes langues par les auditeurs sociaux de l'OMI, traduction des outils présents sur la « plateforme », possibilité de convention pour que l'interprétariat soit présent, recours à de l'interprétariat téléphonique pour des langues « rares ») - proposer un entretien individuel autour du CAI et des bilans individuels (visite médicale, positionnement linguistique..) 2) - mettre en place des temps d'échanges mutuels entre les acteurs liés à la Plate forme d'accueil (auditeurs OMI, prestataires des marchés FASILD...), et les intervenants sur le Département en matière d'Egalité entre les Femmes et les Hommes 3) - définir des indicateurs et des données sexuées sur <u>toutes</u> les actions liées au PDA 4) mettre en place des actions concrètes pour assurer l'Egalité Femmes / Hommes : proposer à l'ensemble des intervenants (de droit commun et spécifiques) d'assister aux sessions de formation sur les violences faites aux femmes, solliciter les associations de femmes notamment immigrées ... 5) mettre en place une journée de sensibilisation sur le thème de l'Egalité Femmes / Hommes au sein des communautés étrangères 6) prendre en compte les freins à l'intégration que vivent les femmes étrangères primo-arrivantes (ex : la garde d'enfants pour se rendre en formation,...)	
Prescripteur : OMI puis ANAEM - Préfecture - DDASS - Services du Conseil Général - Villes - Délégation aux Droits des Femmes et à l'Egalité - CPAM - CAF	

Fiche Action n° 14 :

Intitulé de l'action : Assurer une meilleure information des personnes étrangères sur les droits sociaux	Action nouvelle : OUI Action existante :
Pilotes : CPAM, CAF, MSA en association avec le FASILD	Financier :
Localisation de l'action : - dans le cadre des permanences de la CPAM, de la CAF et de la MSA	
Public cible : - personne primo-arrivante - personne signataire du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) - personne immigrée installée en France	
Description de l'action : 1) - organiser une information réciproque des intervenants dans le cadre de la plateforme d'accueil et des intervenants des organismes sociaux 2) - informer et accompagner les agents d'accueil des Caisses qui vont rencontrer ces populations par une action de formation (Cf. fiche action n° 12) 3) - informer notamment les Femmes sur leurs droits personnels en matière d'ouverture de droits sociaux	
Prescripteur : CPAM - CAF - MSA -	

Fiche Action n° 15 :

Intitulé de l'action : Améliorer l'accès à des actions de prévention, de promotion de la santé	Action nouvelle : Action existante : OUI
Pilote : DDASS en association avec DS 26 Opérateurs : BDI / CALD - ADES - Autre organisme	Financier :
Localisation de l'action : - l'ensemble du territoire départemental	
Public cible : - personne primo-arrivante - personne signataire du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) - personne immigrée installée en France	
Description de l'action : 1)- proposer des actions qui s'inscrivent dans ce qui existe sur le département en l'adaptant à la demande des migrants (et qui partent de la préoccupation des acteurs et des publics) 2)- proposer des actions spécifiques en matière d'accès à la santé 3)- informer les professionnels qui vont rencontrer ces populations,	
Prescripteur : DDASS - SSAE - Conseil Général - Villes du département	

Fiche Action n° 16 :

Intitulé de l'action : Soutenir la vie associative et les actions de proximité	Action nouvelle : Action existante : OUI
Pilote : DDASS en association avec Préfecture / Conseil Général (DS 26) / ANAEM / FASILD / Politique de la Ville / Villes Opérateurs : les associations de proximité	Financeurs :
Localisation de l'action : - l'ensemble du territoire départemental. L'ancienneté de la plupart de ces associations de proximité doit être relevée. Elles sont notamment localisées dans les quartiers où les populations étrangères sont les plus présentes et sont confrontées aux évolutions de l'immigration et des populations elles mêmes.	
Public cible : - personne primo-arrivante - personne signataire du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) - personne immigrée installée en France	
Description de l'action : 1) - favoriser la connaissance et l'exercice individuel des droits 2) - favoriser la participation à la vie publique par des actions d'insertion sociale, 3) - renforcer la coordination des différents dispositifs développés en faveur de l'apprentissage de la langue française (Cf. fiche action n° 3) : Dans le marché FASILD 2005 / 2006, l'organisme chargé du bilan d'évaluation linguistique anime le dispositif (valorisé en termes de marché pour 50 ½ journées pour la Drôme et l'Ardèche), comprenant : - la communication (plaquettes, réunions à tenir sur la base d'un programme établi en concertation avec le FASILD régional, tenue d'une permanence téléphonique), - la coordination technique du dispositif (rencontres régulières avec l'organisme de formation, gestion des flux d'entrée, informations sur les besoins non couverts par la formation et proposition d'adaptation de l'offre de formation), - l'observation du besoin de formation (fourniture d'une note, deux fois par an, sur les besoins des publics, les ressources existantes en matière d'apprentissage de la langue française)	
Prescripteur : Préfecture - DDASS - FASILD - OMI puis ANAEM - service du Conseil Général - Villes - Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité -	

Fiche Action n° 17 :

Intitulé de l'action : Favoriser l'accès au logement	Action nouvelle : Action existante : oui
Pilote : DDASS	Financier : DDASS
Localisation de l'action : - dans le cadre du parc de logement social	
Public cible : - les réfugiés, signataires du Contrat d'Accueil et d'Intégration - les personnes primo-arrivantes entrant dans le cadre du regroupement familial	
1) - favoriser l'accès au logement social des personnes réfugiées - mettre en œuvre une procédure de signalement auprès des bailleurs sociaux par rapport à des familles de réfugiés ayant déposé une demande de logement social 2) à travers la procédure du "regroupement familial", valoriser l'action d'accès et de maintien au logement des personnes primo-arrivantes menée sur le département	
Prescripteur : DDASS - structures d'Accueil des DA - Bailleurs publics et privés - CALD / BDI	

Objectif n° 2 - renforcer la scolarisation des primo-arrivants :

Fiche Action n° 18 :

Intitulé de l'action : Renforcer les formes adaptées de scolarisation des élèves nouveaux arrivants	Action nouvelle : Action existante : OUI
Pilote : Inspection Académique - Cf. convention - cadre datée du 13 juillet 2004 relative à la mise en œuvre, dans le champ de l'éducation, des actions arrêtées dans le cadre du CII à décliner au plan local	Financier :
Localisation de l'action : - Dans le cadre des établissements d'enseignement du Département	
Public cible : - enfants et jeunes primo-arrivants âgés de moins de 16 ans	
Description de l'action : 1) - disposer, avec la plate forme d'accueil, du nombre d'enfants nouvellement arrivés en France, de leur âge, de leur domiciliation, 2) - réaliser un bilan scolaire et linguistique (Cf. recommander aux familles dans le cadre du pré-accueil de se munir de tous les documents relatifs à la scolarité des jeunes dans le pays d'origine - cf. fiche action n° 3), à compléter par un bilan des acquis scolaires antérieurs dans la langue maternelle 3) - orienter en fonction de leur niveau au sein et hors du système scolaire 4) - favoriser la prise en compte des élèves primo-arrivants par le dispositif d'accompagnement scolaire de type « CLAS», dans le cadre des appels à projets futurs 5) - valoriser l'apport des migrations dans la Drôme pour l'ensemble des élèves scolarisés , par la promotion d'actions (Cf. relayer l'exposition réalisée sur la mémoire des immigrations par le BDI / CALD)	
Prescripteur : IA - établissements d'enseignement - DDASS - Villes - autres partenaires départementaux	

Fiche Action n° 19 :

Intitulé de l'action : Améliorer la communication entre les familles et le système éducatif	Action nouvelle : Action existante : OUI
Pilote : DDASS en association avec l'Inspection Académique Opérateurs : BDI - UDAF...	Financier : DDASS
Localisation de l'action : - l'ensemble du territoire départemental	
Public cible : - jeunes primo-arrivants âgés de moins de 18 ans - familles d'origine étrangère	
Description de l'action : 1) - informer les jeunes primo-arrivants et leurs familles sur le système éducatif et sur les différentes filières scolaires, par la mise en place de rencontres à organiser, par l'élaboration d'outils adaptés (éventuellement bilingues) destinés aux parents et aux élèves 2) - proposer, si nécessaire, de l'interprétariat et de la médiation, afin d'instaurer une communication avec les familles 3) - soutenir les jeunes et les familles étrangères par des actions qui partent du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Aide aux Parents (REAAP) en intégrant les parents d'origine étrangère à la définition des actions et en valorisant leurs compétences en matière d'éducation Cf. action actuellement menée par le BDI / CALD sur Montélimar	
Prescripteur : IA - DDASS (REAAP) - Conseil Général - CAF - UDAF - BDI - Villes du département	

Objectif n° 3 - présenter et mobiliser le Service Public pour l'Emploi (SPE) :

Fiche Action n° 20 :

Intitulé de l'action : Rendre opérationnelle la partie « emploi » du Contrat d'Accueil et d'Intégration :	Action nouvelle : OUI Action existante :
Pilote : le Service Public de l'Emploi (DDTEFP - DDANPE - DDAFPA - DDASSEDIC - DDFE - DDASS)	Financier :
Localisation de l'action : - l'ensemble du territoire départemental	
Public cible : - les signataires du Contrat d'Accueil et d'Intégration	
Description de l'action : 1)- dans le cadre de la plate forme d'accueil des primo-arrivants, 1- 1 - participer à la formation des personnes intervenant sur la plate forme 1- 2 - travailler avec les intervenants à l'élaboration d'un référentiel 1- 3 - désigner dans chaque Agence pour l'Emploi et au sein des ASSEDIC un référent chargé d'accueillir les primo-arrivants 2) - désigner au sein de la DDTEFP, de la DDANPE, des ASSEDIC, une personne en charge de la mise en œuvre et du suivi des actions "emploi" liées au Plan Départemental d'Accueil 3) - intégrer l'offre (évaluation et prescription linguistique, formation linguistique, Bilan d'Orientation Pré-Professionnelle...), et les besoins en termes d'emploi des personnes primo-arrivantes dans les diagnostics territoriaux menés par bassins d'emploi, et participer à la réflexion sur le projet professionnel, les métiers des personnes primo-arrivantes	
Prescripteur : - ALE / ANPE - Missions Locales	

Fiche Action n° 6 :

Intitulé de l'action : Proposer un Bilan d'Orientation Pré-Professionnelle (BOPP)	Action nouvelle: Action existante : OUI
Pilote : FASILD en association avec la DDASS Opérateur : Cf. procédure marché public FASILD	Financier : FASILD
Localisation de l'action : - sur l'ensemble du territoire départemental	
Public cible : - personne signataire du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) qui suit une formation linguistique - personne primo-arrivante demandeur d'emploi ou non Dans tous les cas, la personne doit acquérir un niveau minimal de maîtrise du français.	
Description de l'action : Objectifs - établir un premier état des compétences et capacités professionnelles ; - favoriser la structuration de la demande du bénéficiaire ; - faciliter l'accès au droit commun en matière d'emploi et de formation. La prestation consiste à assurer un bilan d'une durée de trois heures en moyenne, fractionné en deux ou trois entretiens. L'entretien devra permettre de : - repérer et clarifier la situation de la personne vis à vis de l'emploi, - à mieux prendre en compte le projet professionnel dès la formation linguistique en cours (notamment par la meilleure définition du niveau de français à atteindre pour envisager la suite de parcours) le prestataire adressera les bilans au référent ANPE	
Prescripteur - L'organisme en charge de la prescription et de l'évaluation linguistique.	

Fiche Action n° 21 :

Intitulé de l'action : Renforcer l'insertion sociale et professionnelle des élèves primo-arrivants âgés de plus de 16 ans	Action nouvelle : Action existante : OUI
Pilote : Inspection Académique et Rectorat (MGI) pour la partie Education Nationale Conseil Régional pour le volet « formation »	Financier :
Localisation de l'action : - l'ensemble du territoire départemental	
Public cible : - jeunes primo-arrivants sortants du système éducatif et ceux âgés de plus de 16 ans	
Description de l'action : 1)- disposer, avec la plate forme d'accueil, du nombre de jeunes nouvellement arrivés en France, de leur âge, de leur domiciliation, 2) - réaliser un bilan scolaire et linguistique (Cf. recommander aux familles dans le cadre du pré-accueil de se munir de tous les documents relatifs à la scolarité des jeunes dans le pays d'origine - cf. fiche action n° 3), à compléter par un bilan des acquis scolaires antérieurs dans la langue maternelle 3) - orienter en fonction de leur niveau au sein et hors du système scolaire 4) - élaborer des modalités de prise en charge des nouveaux arrivants non francophones sortant du système éducatif entre 16 et 18 ans (en articulation avec la Délégation académique à l'Insertion) 5) - proposer des formations spécifiques pour les plus âgées, et notamment mise en place de MAPI - FLE (Mobilisation Autour d'un Projet d'Insertion - Français Langue Etrangère) sur le département (Cf. appel d'offres annuel réalisé par le Conseil régional, pour des jeunes de moins de 26 ans : 750 places en 2003, 1 995 places en 2004 - la Drôme n'a pas bénéficié de ces actions comme l'Ardèche et comme l'Ain en 2004)	
Prescripteur : Rectorat (MGI) - IA - établissements d'enseignement - Missions Locales - DDASS - Villes - autres partenaires départementaux	

Objectif n° 4 - favoriser la socialisation et l'échange :

Fiche Action n° 16 :

Intitulé de l'action : Soutenir la vie associative et les actions de proximité	Action nouvelle : Action existante : OUI
Pilote : DDASS en association avec Préfecture / Conseil Général (DS 26) / ANAEM / FASILD / Politique de la Ville / Villes Opérateurs : les associations de proximité	Financeurs :
Localisation de l'action : - l'ensemble du territoire départemental. L'ancienneté de la plupart de ces associations de proximité doit être relevée. Elles sont notamment localisées dans les quartiers où les populations étrangères sont les plus présentes et sont confrontées aux évolutions de l'immigration et des populations elles mêmes.	
Public cible : - personne primo-arrivante - personne signataire du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) - personne immigrée installée en France	
Description de l'action : 1) - favoriser la connaissance et l'exercice individuel des droits 2) - favoriser la participation à la vie publique par des actions d'insertion sociale, 3) - renforcer la coordination des différents dispositifs développés en faveur de l'apprentissage de la langue française (Cf. fiche action n° 3) : Dans le marché FASILD 2005 / 2006, l'organisme chargé du bilan d'évaluation linguistique anime le dispositif (valorisé en termes de marché pour 50 ½ journées pour la Drôme et l'Ardèche), comprenant : - la communication (plaquettes, réunions à tenir sur la base d'un programme établi en concertation avec le FASILD régional, tenue d'une permanence téléphonique), - la coordination technique du dispositif (rencontres régulières avec l'organisme de formation, gestion des flux d'entrée, informations sur les besoins non couverts par la formation et proposition d'adaptation de l'offre de formation), - l'observation du besoin de formation (fourniture d'une note, deux fois par an, sur les besoins des publics, les ressources existantes en matière d'apprentissage de la langue française)	
Prescripteur : Préfecture - DDASS - FASILD - OMI puis ANAEM - service du Conseil Général - Villes - Délégation aux roits des Femmes et à l'Égalité -	

Fiche Action n ° 3 :

<p align="center">Intitulé de l'action :</p> <p>Mettre en place une évaluation et une prescription linguistique</p>	<p>Action nouvelle :</p> <p>Action existante : OUI</p>
<p>Pilote : FASILD en association avec la DDASS</p> <p>Opérateur : Greta Drôme Provençale 1^{er} mars 2005 - 28 février 2006</p>	<p>Financier : FASILD</p>
<p align="center">Localisation de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre de la plate forme d'accueil - et des permanences sur Die, Loriol, Montélimar, Nyons, Pierrelatte, Romans, Saint Vallier, Valence 	
<p align="center">Public cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - personnes signataires du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) - personnes issues des procédures de naturalisation - personnes hors CAI 	
<p align="center">Description de l'action :</p> <p>L'organisme, différent de celui qui organise la formation linguistique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - centralise les demandes de formation, - prescrit des heures de formation linguistique (entre 100 et 500 heures) - organise les parcours individuels, - évalue la progression linguistique des personnes à mi-parcours et en fin de formation <p>Il délivre, à l'issue de la formation linguistique, l'Attestation Ministérielle de Compétences Linguistiques (AMCL)</p> <p>Cette prestation est d'une durée de 3 à 4 heures, fractionnées en 2 à 4 modules.</p> <p>Dans le marché 2005/2006, l'organisme de bilan anime le dispositif d'apprentissage du français (valorisé en termes de marché pour 50 $\frac{1}{2}$ journées pour la Drôme et l'Ardèche), par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la communication selon un plan validé par la DR FASILD (réunions d'informations, plaquettes, permanence téléphonique), - la coordination technique du dispositif (rencontres régulières avec l'organisme de formation, gestion des flux d'entrée, informations sur les besoins non couverts par la formation et proposition d'adaptation de l'offre de formation), - l'observation du besoin de formation (recensement des dispositifs de formation linguistique financés, centralisation des informations sur les besoins des publics, analyse de la typologie des publics reçus - rapport à la fin du 6^{ème} mois et de la 1^{ère} année du marché) 	
<p align="center">Prescripteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'auditeur social de l'OMI puis l'ANAEM - la Préfecture, la DDASS, le Conseil Général - DS 26 - services sociaux, les ALE, les communes, les associations, les organismes de formation... 	

Objectif n° 5 - formaliser les indicateurs et leur suivi

Annexes :

Annexe n° 1 : Répartition des primo-arrivants rejoignants de conjoints de français par continent d'origine :

Echantillon des demandes réalisées à la Préfecture - Bureau des étrangers Octobre 2003 - décembre 2004

Annexe n° 2 : Age des rejoignants de conjoints de français :

Echantillon des demandes réalisées à la Préfecture - Bureau des étrangers
Octobre 2003 - décembre 2004

Annexe n° 3 : Localisation par commune des rejoignants de conjoints de français :

Echantillon des demandes réalisées à la Préfecture - Bureau des étrangers
Octobre 2003 - décembre 2004

Annexe n° 4 : Localisation par commune des avis favorables liés à la procédure de regroupement familial :

Dossiers faisant l'objet d'une décision favorable durant l'exercice 2003

Annexe n° 5 : Localisation par commune des avis favorables liés à la procédure de regroupement familial et des conjoints de français :

Annexe n° 1 : Répartition des primo-arrivants rejoignant de conjoints de français par continent d'origine :

Echantillon des demandes réalisées à la Préfecture – Bureau des étrangers

Octobre 2003 - décembre 2004

42 nationalités

Continent :	Homme	Femme	Total
Afrique :	96	85	181
Dont Algérie	46	24	70
Dont Maroc	39	26	65
Dont Tunisie	9	10	19
Dont Madagascar		7	7
Dont Cameroun		8	8
Dont Sénégal		2	2
Dont Côte d'Ivoire		3	3
Dont Burkina	1	1	2
Dont Comores	1	1	2
Dont Togo		1	1
Dont Gabon		1	1
Dont Bénin		1	1
Asie :	28	41	69
Dont Turquie	26	24	50
Dont Arménie		5	5
Dont Cambodge		2	2
Dont Indonésie	1	1	2
Dont Thaïlande		1	1
Dont Ouzbekistan		1	1
Dont Bengale		1	1
Dont Irak		1	1
Dont Liban		1	1
Dont Philippines		1	1
Dont Japon		1	1
Dont Vietnam		1	1
Dont Malaisie	1		1
Dont Chine		1	1
Europe (hors UE) :	3	11	14
Dont Russie		7	7
Dont Yougoslavie	1	1	2
Dont Albanie	1		1
Dont Ukraine		1	1
Dont Tchéquie		1	1
Dont Roumanie		1	1
Dont Bulgarie	1		1
Amérique :	3	9	12
Dont Cuba	1	2	3

Dont Amérique		2	2
Dont Colombie	2		2
Dont Mexique		1	1
Dont Canada		1	1
Dont Argentine		1	1
Dont Venezuela		1	1
Dont Brésil		1	1
Océanie :	0	1	1
Dont Australie		1	1

Sur la base des demandes réalisées à la Préfecture, au Bureau des étrangers, durant la période d'octobre 2003 à décembre 2004, on a pu recenser :

42 nationalités de conjoints de français différentes

Originaires d'Afrique :	65 % des demandes	53 % d'hommes	L'Algérie, le Maroc et la Tunisie représentent : 55,5 % des demandes
Originaires d'Asie :	24,9 % des demandes	40,5 % d'hommes	La Turquie représente : 18 % des demandes l'Arménie : 1,8 %
Originaires d'Europe - hors UE :	5,05 % des demandes	21,4 % d'hommes	La Russie représente : 2,5 % des demandes
Originaires d'Amérique :	4,3 % des demandes	25 % d'hommes	

Annexe n° 2 : Age des rejoignants de conjoints de français :

Echantillon des demandes réalisées à la Préfecture - Bureau des étrangers

Octobre 2003 - décembre 2004

Age	Nationalité algérienne	Nationalité marocaine	Nationalité turque	Autres nationalités	Total
17 ans	1	1	1		3
18 ans			5		5
19 ans	1		5		6
20 ans	1	4	2	1	8
21 ans	2	5	4	4	15
22 ans	5	3	7	3	18
23 ans	2	3	5	1	11
24 ans	4	3	2	10	19
25 ans	4	4	3	7	18
26 ans	2	10	2	5	19
27 ans	4	3	4	14	25
28 ans	4	3	2	5	14
29 ans	4	3		1	8
30 ans		3	1	5	9
31 ans	5	4	1	2	12
32 ans	2	1		2	5
33 ans	7	2	3	3	15
34 ans	2	2		3	7
35 ans	1	3		1	5
36 ans	2	4	1	2	9
37 ans	1	1	1	4	7
38 ans	3			4	7
39 ans	1				1
40 ans	1			1	2
41 ans	2	1		2	5
42 ans	2			1	3
43 ans	1	1	1	1	4
44 ans				1	1
45 ans				1	1
46 ans				1	1
47 ans	2				2
49 ans	1	1			2
51 ans	1				1
52 ans				1	1
54 ans	1				1
55 ans				2	2
56 ans				1	1
57 ans				1	1
74 ans	1				1

Annexe n° 3 : Localisation par commune des rejoignants de conjoints de français :

Echantillon des demandes réalisées à la Préfecture - Bureau des étrangers

Octobre 2003 - décembre 2004

Communes	homme	Femme	Total des rejoignants conjoints de français
Zone "plaine de Valence"	48	61	109
Valence	39	51	90
Bourg les Valence	4	3	7
Saint Marcel les Valence	1	2	3
Portes les Valence	4	2	6
Montmeyran		2	2
Beaumont Montoux		1	1
Zone Drôme des Collines	35	41	76
Romans	17	15	32
Bourg de Péage	4	2	6
Chateauneuf de Galaure	1		1
Pont de l'Isère	1	2	3
Roche de Glun		1	1
Alixan		1	1
Saint Rambert d'Albon	3	7	10
Saint Vallier	4		4
Tain	2	2	4
Saint Barthélémy de Vals	2		2
Ponsas		2	2
Saint Jean en Royans		1	1
Montrigaud		1	1
Mercuriol		1	1
Andancette	1	1	2
Épinouze		1	1
Beauregard Baret		1	1
St Bonnet de Valclerieux		1	1
Larnage		1	1
Hauterives		1	1
Zone Drôme Provençale	43	39	82
Montélimar	24	21	45
Pierrelatte	13	2	15
St Paul Trois Châteaux	2	2	4
Dieulefit		2	2
Marsanne	1	1	2
Montségur sur Lauzon	1	1	2
Buis les Baronnies	1	1	2
Cléon d'Andran	1		1
Donzère		2	2
La Bégude de Mazenc		1	1

Tulette		1	1
Sainte Jalle		1	1
Vinsobres		1	1
Roussas		1	1
Plaisians		1	1
St Marcel les Sauzes		1	1
Zone Vallée de la Drôme	4	7	11
Livron	2	2	4
Loriol		1	1
Crest		1	1
Saillans		1	1
Allex	1		1
Aouste sur Sye		1	1
Saillans		1	1
Mirabel et Blacons		1	1

Annexe n° 4 : Localisation par commune des avis favorables liés à la procédure de regroupement familial :

Dossiers faisant l'objet d'une décision favorable durant l'exercice 2003

Communes	Conjoints Seuls	Et avec enfants	Enfants seuls	Total
Zone Plaine de Valence	27	7 décisions 13 enfants	3 décisions 4 enfants	37 décisions 17 enfants
Valence	22	6 décisions 11 enfants	3 décisions 4 enfants	31 décisions 15 enfants
Bourg les Valence	1			1 décision
Portes les Valence	4	1 décision 2 enfants		5 décisions 2 enfants
Zone Drôme des Collines	15	3 décisions 8 enfants	2 décisions 3 enfants	20 décisions 11 enfants
Romans	10	1 décision 2 enfants		11 décisions 2 enfants
Bourg de Péage	1	1 décision 5 enfants	2 décisions 3 enfants	4 décisions 8 enfants
Saint Jean en Royans		1 décision 1 enfant		1 décision 1 enfant
Saint Vallier	2			2 décisions
Andancette	1			1 décision
Saint Avit	1			1 décision
Zone Drôme Provençale	17	6 décisions 12 enfants	4 décisions 6 enfants	27 décisions 18 enfants
Montélimar	8	1 décision 1 enfant	3 décisions 5 enfants	12 décisions 6 enfants
Nyons	1	2 décisions 4 enfants	1 décision 1 enfant	4 décisions 5 enfants
Saint Paul et Trois Châteaux	2	1 décision 2 enfants		3 décisions 2 enfants
Pierrelatte	2	1 décision 2 enfants		3 décisions 2 enfants
Donzère	2			2 décisions
Les Pilles	1			1 décision
Montbrun les Bains	1			1 décision
Bouchet		1 décision 3 enfants		1 décision 3 enfants
Zone Vallée de la Drôme	4			4 décisions
Loriol	4			4 décisions

Annexe n° 5 : Localisation par commune des avis favorables liés à la procédure de regroupement familial et des conjoints de français :

Communes	rejoignants conjoints de français	Décisions favorables RF
Zone "plaine de Valence"	109	37 décisions 17 enfants
Valence	90	31 décisions 15 enfants
Bourg les Valence	7	1 décision
Saint Marcel les Valence	3	
Portes les Valence	6	5 décisions 2 enfants
Montmeyran	2	
Beaumont Monteux	1	
Zone Drôme des Collines	76	20 décisions 11 enfants
Romans	32	11 décisions 2 enfants
Bourg de Péage	6	4 décisions 8 enfants
Chateauneuf de Galaure	1	
Pont de l'Isère	3	
Roche de Glun	1	
Alixan	1	
Saint Rambert d'Albon	10	
Saint Vallier	4	2 décisions
Tain	4	
Saint Barthélémy de Vals	2	
Ponsas	2	
Saint Jean en Royans	1	1 décision 1 enfant
Montrigaud	1	
Mercuriol	1	
Andancette	2	1 décision
Epinouze	1	
Beauregard Baret	1	
St Bonnet de Valclerieux	1	
Larnage	1	
Hauterives	1	
Saint Avit		1 décision
Zone Drôme Provençale	82	27 décisions 18 enfants
Montélimar	45	12 décisions 6 enfants

Pierrelatte	15	3 décisions 2 enfants
St Paul Trois Châteaux	4	3 décisions 2 enfants
Dieulefit	2	
Marsanne	2	
Montségur sur Lauzon	2	
Buis les Baronnies	2	
Cléon d'Andran	1	
Donzère	2	2 décisions
La Bégude de Mazenc	1	
Tulette	1	
Sainte Jalle	1	
Vinsobres	1	
Roussas	1	
Plaisians	1	
St Marcel les Sauzes	1	
Nyons		4 décisions 5 enfants
Les Pilles		1 décision
Montbrun les Bains		1 décision
Bouchet		1 décision 3 enfants
Zone Vallée de la Drôme	11	4 décisions
Livron	4	
Loriol	1	4 décisions
Crest	1	
Saillans	1	
Allex	1	
Aouste sur Sye	1	
Saillans	1	
Mirabel et Blacons	1	